

LOI D'ETABLISSEMENT DES SOLDATS

L'hon. W. A. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation) propose que la Chambre se forme en comité général pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi d'établissement des soldats pour abolir la Commission d'établissement des soldats et pour décréter le transfert de ses pouvoirs, fonctions et privilèges à un fonctionnaire qui sera appelé le directeur de l'établissement des soldats à qui sera versé tel salaire et à tel chiffre par année que le gouverneur en conseil fixera et permettra.

L'hon. M. VENIOT: Je désire une explication sur cette résolution. Nous pourrions l'obtenir en comité peut-être, mais si le ministre est en mesure de la fournir immédiatement, ce serait préférable. Je vois que le Gouverneur en conseil fixera les salaires annuels. Pourquoi ces salaires ne seraient-ils pas fixés par la Commission du service civil?

L'hon. M. GORDON: En réponse à l'honorable député, je dirai que le département dont il s'agit n'a jamais été sous le régime de la loi du service civil. On pourrait trouver des arguments pour qu'il en soit autrement, mais en ce moment le Gouvernement, par l'entremise de mon département, tente de réorganiser la Commission d'établissement des soldats dans le but de réduire les frais d'administration et, je crois, d'obtenir un meilleur service et une plus grande efficacité dans l'administration de la commission et de ses fonds.

L'hon. M. VENIOT: Je ne m'oppose pas à l'adoption de la résolution, mais nous aurons une meilleure occasion de la discuter en comité.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général sous la présidence de M. Hanson (York-Sunbury).

Il est fait rapport de la résolution qui est lue pour la 2^e fois et adoptée.

L'hon. M. GORDON demande à déposer un projet de loi (bill n° 41) tendant à modifier la loi d'établissements des soldats.

Cette motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois.

SUBSIDES

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Hanson (York-Sunbury).

ÉDIFICES PUBLICS

Généralités

Fermes expérimentales.—Remplacements, réparations, améliorations, etc, \$50,000.

Drapeaux pour les édifices publics fédéraux, \$5,000.

Édifices militaires.—Réparations, aménagement et agrandissements, \$50,000.

Hôpitaux militaires.—Réparations, améliorations et modifications, \$99,000.

Édifices publics en général, \$40,000.

L'hon. H. A. STEWART: Monsieur le président, le député d'Assiniboia (M. McKenzie) m'a demandé hier des renseignements relativement aux édifices publics de Deloraine, Arcola et Watrous. J'ai maintenant ces renseignements et je vais les faire insérer dans le hansard:

Deloraine

Emplacement, \$1,500; adjudication des travaux de l'édifice, \$24,903; accessoires et casiers postaux, \$2,279; nivellement et trottoirs, \$1,000; horloge, \$1,000; éventualités et frais de surveillance, \$2,218. Total, \$32,900.

Population en 1930: 760 habitants; recettes du service de la poste, 1929-1930, \$5,369.78; recettes de la douane, 1929-1930, \$5,640.18.

Arcola

Coût approximatif de l'emplacement, \$200; plus basse soumission pour la construction de l'édifice, \$27,870; accessoires, \$3,000; nivellement, \$2,000; éventualités et frais de surveillance, \$3,000. Total, \$36,070.

Population en 1930: habitants, 700; recettes du service de la poste, 1929-1930, \$5,279.51; recettes de la douane, aucune.

Watrous

Coût approximatif de l'emplacement, \$8,000; bâtiments, \$24,000; accessoires, \$3,000; nivellement et trottoirs, \$1,000; éventualités et frais de surveillance, \$2,000. Total, \$38,000.

Population en 1930, aucun renseignement; population en 1921: 1,101 recettes du service de la poste, 1929-1930, \$7,209.53.

On constatera que c'est à Arcola que les recettes sont les plus faibles et que c'est là également que le coût de l'édifice est le plus élevé.

M. POULIOT: Monsieur le président, si je comprends bien, le département des Travaux publics a demandé des soumissions pour la construction d'une véranda au bureau de poste de la Rivière-du-Loup. On me dit que l'on a reçu deux soumissions, la première de Charbon et Antcl pour la somme de \$225 et l'autre de Philippe Blier pour la somme de \$295. Le ministre voudra-t-il me dire pourquoi l'on n'a accepté aucune de ces soumissions?

L'hon. H. A. STEWART: J'ai envoyé chercher le renseignement et je le donnerai à mon honorable ami un peu plus tard, si cela fait son affaire.

M. POULIOT: Je remercie le ministre. Puis-je demander maintenant si c'est à la suite d'une intervention de la part de M. Dubé, candidat défait dans le comté de Témiscouata, que l'on n'a pas fait ces travaux?

L'hon. H. A. STEWART: Non, je ne voudrais pas dire cela.

M. POULIOT: Est-ce lui qui distribue les faveurs politiques du Gouvernement dans cette circonscription?